



## **FOR IMMEDIATE RELEASE**

### **National disability leadership demands justice for Betty Anne Gagnon**

October 31, 2013 (Montreal) The Edmonton Court of Queen's Bench today pronounced sentencing in the case of Betty Anne Gagnon, a woman with an intellectual and a visual impairment who died while under the care of her sister and brother-in-law.

Denise Scriven and Michael Scriven were each sentenced to twenty months in prison for failure to provide the necessities of life. The maximum sentence is five years.

Following Ms. Gagnon's death on November 20, 2009, the accused faced multiple charges, including manslaughter, failure to provide the necessities of life, criminal negligence causing death, unlawful confinement, two counts of assault and conspiracy to commit extortion. However, all charges were dropped except for the charge of failure to provide the necessities of life.

In a Statement of Facts submitted by the defendants, they admitted that they beat, caged and starved Ms. Gagnon. Ms. Gagnon was severely underweight at the time of her death, weighing only 65 pounds. An autopsy determined that she died due to a blunt head injury.

In a response, The DisAbled Women's Network Canada / Réseau d'action des femmes handicapées (DAWN-RAFH Canada), the Council of Canadians with Disabilities (CCD) and Canadian Association for Community Living (CACL) are urging that Betty Anne Gagnon's tragic and completely preventable death not be in vain and are calling for an inquiry into the horrific circumstances surrounding her final months and death, the systemic failures that led to this outcome, and for much stronger accountabilities going forward. The national disability community also remains profoundly concerned that such blatant and intentional harm resulting in death is not, at a minimum, recognized as manslaughter in the criminal justice system.

"We do wonder whether reduced charges in the face of such clear facts reflect an all-too-common devaluation of the lives of people with intellectual disabilities," said CACL President Laurie Larson.

Ms. Gagnon lived with and was cared for by three friends for 18 years prior to living with her sister and brother-in-law. She was described as first and foremost a woman who loved life and appreciated every moment despite the many obstacles and challenges she had to overcome.

The national disability community also responded strongly to the fact that the judge did not allow Victim Impact Statements from Ms. Gagnon's three caregivers. "People with disabilities have families of origin and families of choice, who are people they live with in a family context," said Carmela Hutchison, President of DAWN-RAFH Canada, and CCD Executive Member.

“This non-traditional family should have equal opportunity to be heard and acknowledged by the court.”

DAWN-RAFH Canada, CCD and CACL urge provincial/territorial and the federal governments act within their jurisdictions, and collectively, to confront the continued violent victimization of people with disabilities in Canada and develop a national strategy of prevention and response. Such a strategy could build on the DAWN-RAFH Canada and CACL's "InFocus" pan-Canadian initiative currently underway in all provinces and territories to develop effective community-based responses to violence against people with disabilities and Deaf people.

“Betty Anne Gagnon’s death reminds us that we have a long and difficult road ahead in ending violence against people with disabilities, in particular women with disabilities,” said Carmela Hutchison, President of DAWN-RAFH Canada, and CCD Executive Member. “Our society still does not provide adequate support to people with disabilities to ensure that they do not become victims of violence and abuse.”

Studies have shown that women with disabilities experience violence at twice the rate of non-disabled women.

"There is no excuse for Betty Anne Gagnon’s death," said Larson. "It was completely preventable. It is another example of the trend, all too prevalent in Canadian society, to remain unconscious about the violence against women with disabilities or, at best, to minimize and trivialize its reality. It's a shocking testament to our collective failure as a society. We urge governments and the justice system to make this terrible case a wakeup call."

Established in 1986, DAWN-RAFH Canada is the only national, feminist, cross-disability organization.

For more than 50 years, CACL and its national federation has been assisting people with intellectual disabilities and their families to attain full participation and inclusion in Canadian society.

-30-

**Contacts:**

Carmela Hutchison, President, DAWN-RAFH Canada  
Tel: 403-935-4218

Michael Bach, Executive Vice-President, CACL  
Tel: 416-209-7942



## **POUR DIFFUSION IMMÉDIATE**

## **COMMUNIQUÉ**

### **Le mouvement national des personnes handicapées demande justice pour Betty Anne Gagnon**

(Montréal) le 31 octobre 2013 - Une sentence a été prononcée aujourd'hui même à la cour de Queen's Bench à Edmonton concernant l'affaire Betty Anne Gagnon, une femme qui vivait avec une déficience intellectuelle et un handicap visuel, décédée le 20 novembre 2009 alors qu'elle était sous la garde légale de sa sœur et son beau-frère.

Denise Scriven et Michael Scriven, les deux co-accusés dans cette affaire, respectivement la sœur et le beau-frère de Mme Gagnon, devaient recevoir une sentence de 5 années de prison ferme (sentence maximale) pour négligence et incapacité d'assurer le minimum essentiel à leur victime, ont finalement écopé d'une sentence de 20 mois d'emprisonnement.

Précisons qu'à la suite du décès de Mme Gagnon, le 20 novembre 2009, les deux co-accusés ont fait face à plusieurs chefs d'accusation incluant, l'homicide, la négligence ayant causé la mort, l'incapacité d'offrir le minimum essentiel à la vie, la séquestration, sévices graves et la tentative d'extorsion. Pourtant, toutes ces charges ont été abandonnées sauf celle concernant l'incapacité d'offrir le minimum essentiel à la vie.

Dans leur déclaration, les co-accusés, reconnaissent alors, avoir battu, séquestré et affamé Mme Gagnon. Ils avaient aussi admis avoir consommé de la cocaïne lors des faits. Le rapport d'autopsie signalait, qu'à son décès, Mme Gagnon était très amaigrie pesant seulement 29kg et que la cause du décès était une blessure portée à la tête.

En réponse au verdict, le Réseau d'action des femmes handicapées du Canada (DAWN-RAFHC), le Conseil des canadiens avec déficiences (CCD), l'Association canadienne pour l'intégration communautaire (ACLC) demandent que justice soit faite. Réagissant vivement à l'issue de ce procès, le collectif insiste sur l'urgence de faire toute la lumière sur les circonstances entourant le décès tragique facilement évitable de Mme Betty-Anne Gagnon. Il réclame donc une enquête publique sur les circonstances horribles qui ont entouré ses derniers mois et sa mort, les échecs systémiques qui ont mené à ce résultat. La communauté nationale des personnes en situation de handicap reste aussi profondément consternée qu'un tel préjudice flagrant et intentionnel entraînant la mort n'ait pas, au minimum, été reconnu comme un homicide involontaire dans le système de justice pénal.

« Nous nous demandons si la réduction des charges face à ces faits clairs reflètent une dévaluation bien trop commune de la vie des personnes ayant une déficience intellectuelle », a déclaré Laurie Larson, présidente de l'ACIC. Avant d'être déplacée chez sa sœur et son beau-frère qui devaient prendre soins d'elle, Mme Gagnon vivait avec trois amis qui

s'occupaient d'elle adéquatement. Elle était décrite comme une femme qui aimait la vie appréciant chaque moment malgré tous les obstacles et les défis qu'elle devait surmonter.

« Le mouvement national des personnes handicapées a vivement réagi au fait que le juge n'a pas autorisé aux trois préposés ayant pris soins de Mme. Gagnon de présenter leurs déclarations sur l'impact de ce décès » a dit Carmela Hutchison, présidente du RAFH Canada et membre exécutive du CCD. « Les personnes en situation de handicap peuvent vivre avec des familles parfois qui sont légitimes ou d'autres d'adoption avec qui elles vivent quand même dans un contexte familial. Il nous apparaît comme important que ces familles non-traditionnelles aient la même opportunité d'être reconnues et entendues par la cour. »

DAWN-RAFH Canada, CCD et l'ACIC exhortent les gouvernements provinciaux / territoriaux ainsi que le gouvernement fédéral agissent collectivement, dans le respect de leurs juridictions, afin de s'opposer à la victimisation due à la violence vécue continuellement par les personnes en situation de handicap au Canada. Ils insistent sur l'urgence de mettre en place une stratégie nationale de prévention et de prise en charge. Une telle stratégie pourrait aisément s'imprégner du projet InFocus - Dans la Mire, une initiative pancanadienne menée conjointement par, DAWN-RAFH Canada et ACIC – CACL, actuellement en cours dans toutes les provinces et territoires et dont le but est de permettre aux différentes communautés de développer des mécanismes efficaces afin de contrer la violence faite aux personnes en situation de handicap.

« Le décès de Betty Anne Gagnon nous rappelle, que nous avons encore un long chemin, semé d'embûches, à faire afin d'éliminer la violence faite aux personnes en situation de handicap, en particulier celle faite aux femmes » précise Mme Hutchison. « Malheureusement, notre société est incapable d'offrir le soutien dont ont besoin les personnes en situation de handicap, pour ne plus être des victimes de violence ou d'abus.» Des études montrent que les femmes en situation de handicap sont victimes de violence à deux fois le taux des femmes non handicapées.

« La mort de Betty-Anne Gagnon est impardonnable et aurait pu être facilement évitable. Encore un autre exemple d'inconscience collective, notre société reste insensible à la violence que vivent les femmes en situation de handicap, minimisant son impact et ses répercussions. Il est choquant de constater notre échec collectif en tant que société. Nous demandons aux différents gouvernements et le système de justice de faire de cette affaire une vraie sonnette d'alarme réveillant nos consciences. »

Établie en 1986, la mission de DAWN-RAFH Canada est de mettre fin à la pauvreté, à l'isolement, à la discrimination et à la violence que connaissent les femmes en situation de handicap.

Depuis plus de 50 ans, l'ACIC et sa fédération nationale aident les personnes ayant une déficience intellectuelle et leurs familles à atteindre la participation et l'inclusion complète dans la société canadienne.

-30-

**Contacts:**

Carmela Hutchison, Présidente, DAWN-RAFH Canada - Tel: 403-935-4218  
Michael Bach, Executive Vice-President, CACL - Tel: 416-209-7942